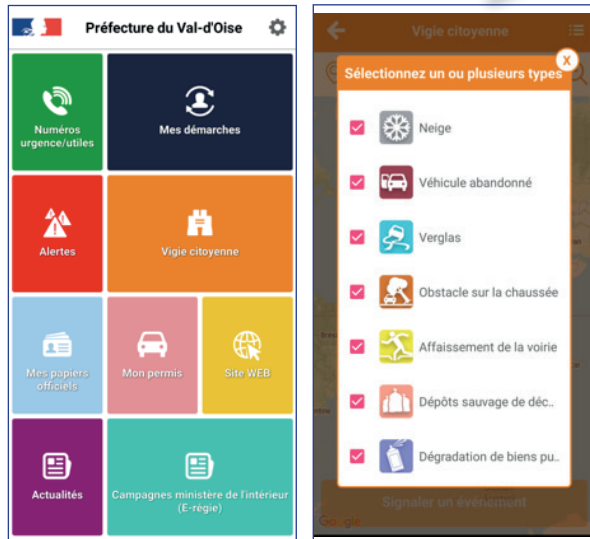




### APPLICATION MA PREFECTURE



« Ma Préfecture », est une application qui vous permet de rester en contact avec votre Préfecture. 9 modules vous y sont proposés :

#### Numéros urgences / utiles

Vous avez accès aux numéros d'urgence et numéros utiles.

#### Mes démarches

Vous pouvez vous renseigner sur vos démarches, en consulter les délais et prendre des rendez-vous.

#### Alertes

Vous pouvez recevoir des alertes en temps réel envoyées par la Préfecture concernant la sécurité civile, la sécurité publique, la sécurité routière, la météo, la pollution atmosphérique, etc...

#### Vigie citoyenne

Ce module collaboratif donne la possibilité aux usagers de signaler en quelques secondes, par géolocalisation, des incidents de sécurité civile et publique (neige, véhicule abandonné, verglas, obstacle sur la chaussée, affaissement de la voirie, dépôts sauvages de déchets, dégradation de biens publics).

N'hésitez pas à y avoir recours notamment pour les dépôts sauvages qui concernent notre territoire. La gendarmerie se sert de cet outil pour consulter les signalements effectués et démarrer ses investigations.

#### Mes papiers officiels

Vous pouvez rassembler sur cette application l'intégralité de vos papiers d'identité (passeport, carte d'identité, permis de conduire) et tout autre document que vous souhaitez y ajouter.

#### Mon permis de conduire

Ce module vous permet de consulter vos résultats lors de l'examen de conduite, de suivre en direct votre permis de conduire et son solde de points.

#### Site web

Pour accéder rapidement au site internet de la Préfecture du Val d'Oise.

#### Actualités

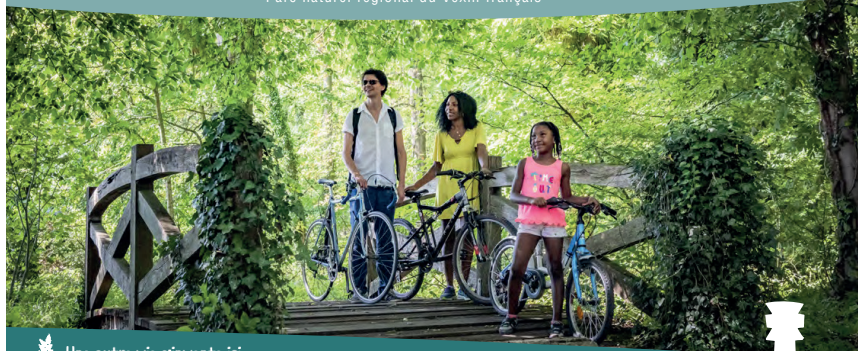
Pour consulter les informations départementales et nationales.

#### Campagnes Ministère de l'Intérieur

Pour accéder aux campagnes gouvernementales ponctuelles.

## L'OFFRE DE L'ÉTÉ 2020 dans le Vexin

Parc naturel régional du Vexin français



Une autre vie s'invente ici



Rendez-vous sur le site internet de notre commune [us-en-vexin.fr](http://us-en-vexin.fr) pour y découvrir et télécharger le programme riche en découvertes pour cet été, que vous ont concocté le Parc Naturel Régional du Vexin français et ses partenaires.

Approche culturelle ou plus sportive, balades ou ateliers, spectacles, en famille ou en individuel, quelques heures ou à la journée...

**Convivialité, étonnement et partage sont au rendez-vous !**

### CEREMONIE

## REMISE DES PRIX AUX ELEVES DE CM2



Monsieur le Maire, Jhony Bourgin, accompagné des élus de la commission scolaire, et de Madame Corinne Robert, Directrice de l'école élémentaire et enseignante de la classe de CM2, ont reçu les élèves de CM2 pour la traditionnelle cérémonie de fin de cycle.

Chaque élève a reçu un dictionnaire, offert par l'école, un recueil des Fables de La Fontaine, offert par l'Education Nationale, ainsi qu'un livre choisi par chaque enfant, de la part de la mairie.

Monsieur le Maire a félicité les enfants, au nom du conseil municipal, pour leur parcours scolaire, et leur a souhaité succès, réussite et épanouissement pour leur entrée au collège.

Madame Robert, très émue par cet aurevoir, a félicité ses élèves et leurs familles pour leur sérieux et leur implication tout au long de l'année scolaire, et notamment durant le confinement.

Les élèves, ravis de leurs cadeaux, en ont profité pour immortaliser cet instant en nous offrant leurs plus beaux sourires.



# DEVENEZ REPORTER D'UN JOUR POUR NOTRE VILLAGE

Venez rejoindre l'aventure !



Devenez **REPORTER** d'un jour pour raconter notre magnifique village. Equipé de votre smartphone et d'un peu d'imagination, nous vous proposons de réaliser un court-métrage de 4 minutes maximum sur des lieux, des habitants, des commerces... de votre choix. Ces reportages vidéo pourront être ensuite diffusés sur les réseaux sociaux de notre commune.

## Ouvert à tous !

Pour toute information, contactez directement Jérôme au 06 62 31 93 36

## SÉCURITÉ OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Contre les cambriolages,  
les bons réflexes !

OPÉRATION  
TRANQUILLITÉ  
VACANCES



 **Service-Public.fr**  
Le site officiel de l'administration française

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre logement. Des patrouilles sont alors organisées et vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile **au moins 2 jours avant votre départ**.

Pour gagner du temps, vous pouvez au préalable remplir le formulaire Cerfa, que vous trouverez sur le site service-public.fr (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>), pour le déposer lors de votre passage au **commissariat** ou à la **gendarmerie**.

## PNR LES PETITS MOMENTS DU VEXIN

Les petits moments du Vexin sont des initiatives, pendant le mois de novembre, proposées par les habitants. Pour la troisième année, le Parc se mobilise et apporte son soutien à des initiatives qui tissent des liens, luttent contre l'isolement et renforcent le vivre et faire ensemble.

Depuis la crise sanitaire, de nouvelles propositions respectant les gestes barrières et peut-être en petits groupes sont à trouver. Déjà dans de nombreuses communes du Parc, des habitants, des élus, des agents techniques, des entreprises et des associations ont fait preuve de solidarité et de créativité. Si vous avez une idée d'initiative, qu'elle est construite à plusieurs et fédère sur la commune, le Parc peut vous accompagner financièrement et techniquement.



### CONTACT & RENSEIGNEMENTS

**Parc naturel régional du Vexin français**

Chantal Auriel

Chargée de mission éducation au territoire

01 34 48 66 07 - 06 85 66 66 99

[c.auriel@pnr-vexin-francais.fr](mailto:c.auriel@pnr-vexin-francais.fr)

Partenaire financier



Télécharger le bulletin d'inscription à <https://forms.gle/NwDXyn4SLRT1NpKKA>

## SOCIAL CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS a pour but de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles. Les familles ussoises en difficulté peuvent faire appel au CCAS en écrivant à la mairie qui fera suivre leur demande.

## SMIRTOM FINALISATION DE LA FOURNITURE ET DE LA LIVRAISON DES BACS DE COLLECTE

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, les usagers n'ayant pas reçu leurs nouveaux bacs de collecte ou souhaitant réajuster leur dotation, doivent contacter la société ESE :

- Soit en téléphonant au numéro vert : 0 800 002 617
- Soit en se connectant sur [https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom\\_vexin/](https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin/)

Les livraisons s'effectueront de façon groupées à la mairie. L'usager qui a passé commande sera informé de la mise à disposition de son bac en mairie, par appel téléphonique ou sms de la société ESE.

Le SMIRTOM attire votre attention sur le fait que tous les déchets (ordures ménagères, emballage-papiers et verre) doivent impérativement être présentés dans les nouveaux bacs du SMIRTOM du Vexin (bacs roulants fournis depuis 2018, avec présence du logo sur la cuve et numérotation du bac).

Cette consigne concerne l'ensemble des usagers du service :

- les habitants (logements individuels et collectifs)
- les artisans, commerçants, entreprises (pour les ordures ménagères, dotation limitée à 2 bacs 660 litres ou volume équivalent)

Depuis plusieurs semaines, les équipages de la société SEPUR apposent un scotch gris clair sur les bacs non-conformes.

Si vous êtes concernés, n'oubliez pas d'effectuer les démarches nécessaires.



## Dépôts sauvages

Notre municipalité, ainsi que de nombreux Ussois, ont constaté des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères et d'encombrants sur la commune.

Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables car ils engagent des frais pour notre commune, et ce sont les finances publiques qui sont mises à contribution.

Deux types de dépôts sauvages sont principalement constatés :

- le dépôt d'objets encombrants au niveau des points d'apports volontaires réservés à certains quartiers

**Rappel :** Tout objet déposé sur les trottoirs en dehors des dates et horaires de collectes prévues (notamment pour les encombrants) est considéré comme un dépôt sauvage.

- le dépôt d'ordures, de gravats, et divers déchets de chantier, dans les chemins.

## NIDS DE POULE !

La commune fait procéder à la réfection de la voirie en divers endroits. Pourriez-vous vous manifester auprès de vos élus si vous souhaitez que le nid de poule ou la dégradation dans votre rue soit traitée. Nous vous en remercions.